

Question-réponse

Gestion des risques

Question 1

Q : Lorsque vous êtes témoins ou que l'on vous rapporte un accident, après s'être assuré que l'utilisateur n'est plus en danger, qu'elle est votre obligation légale ?

R : Compléter les sections 1 à 9 du **Rapport d'incident / accident (AH-223)** le plus rapidement possible et faire la **divulgarion** à l'utilisateur. Si vous êtes un gestionnaire, vous devez compléter les sections 10 à 13 du AH-223 (analyse sommaire)

Question 2

Q : Pouvez-vous nommer des formations, en lien avec la sécurité des usagers, que vous avez suivies?

R : Voici quelques exemples de formations :

- L'hygiène des mains
- Omega
- RCR
- Principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB)
- Prévention des chutes
- Prévention du suicide
- Prévention des plaies de pression
- Déclaration et divulgation d'incident et accident
- L'utilisation sécuritaire des pompes à perfusion
- Gestion sécuritaire des médicaments (BCM, sécurité lié aux narcotiques et l'Héparine...)

Question 3

Q : Afin de réduire les risques pour les usagers, quels sont les deux éléments pris en considération pour créer des programmes d'entretien préventif pour chaque équipement et appareil médical?

R : Chaque équipement et appareil médical est soumis à un programme d'entretien préventif rigoureux, qui tient compte des **consignes du fabricant**, mais aussi du **risque potentiel** pour la sécurité pour des usagers.

Question 4

Q : Savez-vous par quoi le retraitement des dispositifs médicaux sécuritaires est encadré ?

R : Une politique et une procédure pour la préparation des instruments (dispositifs médicaux - DM) en vue de leur transport vers l'URDM (unité de retraitement des DM) pour le retraitement.

Question 5

Q : Connaissez-vous le processus de transport des dispositifs médicaux du secteur de soins vers l'URDM?

R : Ils doivent être mis dans des bacs de plastique fermés ou dans des sacs de plastique fermés en vue de leurs transports vers l'URDM pour le retraitement.

Version janvier 2022



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 